

Treasury Board of Canada / Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada

Canada

## Examen de l'accès à l'information

Présentation à la Réunion directeurs de recherche sur les revendications nationales de 2023  
17 et 18 mai 2023

Charles Taillefer  
Directeur exécutif, Division de la Politique sur l'accès à l'information et du rendement (DPAIR)  
Bureau du dirigeant principal de l'information du Canada

1

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Aperçu des délais

Projet de loi C-58 : A reçu la sanction royale

- Au cours du processus relatif au projet de loi C-58, nous nous sommes engagés à consulter les Peuples autochtones afin de régler leurs problèmes et préoccupations uniques en matière d'accès à l'information.

Examen de l'accès à l'information : Collaborer avec des populations autochtones

- La mobilisation des Autochtones s'est déroulée du printemps à l'automne 2022.
- Le SCT a accepté des présentations écrites et a organisé des réunions bilatérales.
- Le SCT a également tiré parti du travail et de la mobilisation menés par Justice Canada en matière de modernisation de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Rapport final au Parlement

- Le président a présenté le rapport final au Parlement en décembre 2022.

Rapport autochtone « Ce que nous avons entendu »

- Publié en décembre 2022

Tout au long du processus de mobilisation :

- Nous avons reçu 10 présentations formelles.
- Nous avons tenu 11 réunions bilatérales avec des organisations autochtones nationales, des organisations autochtones et des organes directeurs autochtones.
- Nous avons participé à 14 réunions bilatérales organisées par Justice Canada en 2020-2021.

2

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Présentations reçues

		Tribus Cowichan Première Nation	Première Nation de Na-Cho Nyäk Dun
Autorité financière des Premières Nations	Gestion financière des Premières Nations Conseil	Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations	Commission de la fiscalité des Premières Nations
Grand Conseil des Cris	Fédération des Métis du Manitoba	DRRN et l'Union des chefs indiens de la C.B.	Nation shishalh

3

---

---

---

---

---

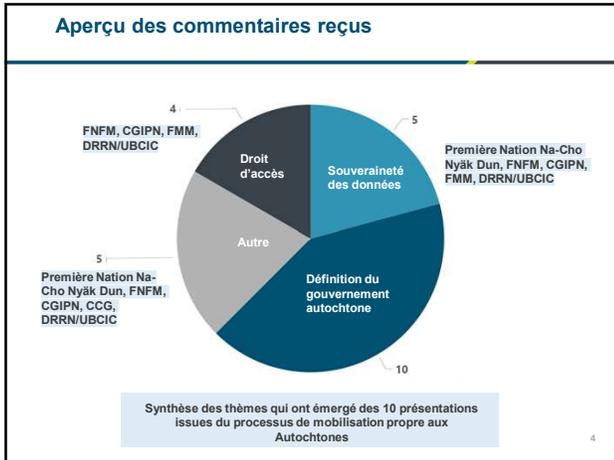
---

---

---

---

---



4

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Rapport « Ce que nous avons entendu » propre aux Autochtones

- Souligne les contributions des processus de mobilisation et les questions examinées.
- Les questions soulevées relèvent de trois grands thèmes :

<b>Souveraineté des données</b>	L'une des priorités des Premières Nations, des Inuits et des Métis est de contrôler les dossiers et les données qui les concernent et de soutenir les initiatives de souveraineté des données autochtones.
<b>Droit d'accès</b>	Les obstacles opérationnels et législatifs qui empêchent le droit d'accès des peuples autochtones aux documents importants.
<b>Définition du gouvernement autochtone</b>	La définition actuelle d'un « gouvernement autochtone » dans la Loi sur l'accès à l'information est limitée et exclut la plupart des gouvernements et organisations autochtones.

5

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Aperçu du Rapport final au Parlement

Le rapport porte sur les domaines clés et les initiatives potentielles qui contribueront à la réalisation de ces trois objectifs :

- 1 Améliorer le service aux Canadiennes et aux Canadiens**
  - Gestion de l'information et accès à l'information
  - Tirer parti de la technologie pour améliorer les services
  - Amélioration de la communauté de l'accès à l'information et de ses capacités
- 2 Confiance et transparence**
  - Améliorer la publication proactive
  - Renforcer le gouvernement ouvert
  - Améliorer la documentation des décisions du GC
  - Droit d'accès et exceptions au droit d'accès
- 3 Faire progresser la réconciliation avec les Autochtones**
  - Définition du « gouvernement autochtone » dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information
  - Services culturellement appropriés
  - Contrôle indépendant
  - Contrôle autochtone des renseignements et des données

- Les utilisateurs autochtones font face à bon nombre des mêmes problèmes systémiques que les autres utilisateurs lorsqu'ils tentent d'obtenir des documents, y compris les retards dans la réception des renseignements demandés, la difficulté à communiquer avec les bureaux de l'AIPRP et l'application non uniforme des exemptions.
- Nombre de ces retards sont dus à un volume important de renseignements historiquement classifiés et à l'absence d'une approche systématisée de la déclassification.

6

---

---

---

---

---

---

---

---

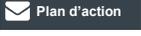
---

---

**Étude de l'inspection technique annuelle du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI)**

 ETHI a étudié la question de l'accès à l'information et publiera un rapport de ses conclusions une fois son examen terminé.

 **Engagement** Dans ce contexte, lors de sa récente comparution devant le Comité, le président du SCT s'est engagé à fournir un plan d'action pour répondre aux conclusions du rapport.

 **Plan d'action** Ce plan d'action sera basé sur les données reçues au cours du processus d'examen de l'accès à l'information, sur les conclusions du récent rapport au Parlement, et s'appuiera également sur le rapport ETHI sur l'accès à l'information.

7

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Principales mesures visant à améliorer le régime d'accès à l'information**

- Alors que le rapport au Parlement constitue une étape importante dans l'examen de la LAI, les fonctionnaires du SCT n'ont cessé de proposer des initiatives visant à améliorer le régime.

**Principales mesures :**

- Été 2022 :**
  - Amélioration du **Service de demande d'AI/PRP en ligne (SDAEL)**, y compris de nouvelles fonctionnalités permettant aux demandeurs de :
    - se connecter à un site Web sécurisé pour faire des demandes d'AI/PRP, en utilisant l'authentification à deux facteurs;
    - disposer d'un compte où leurs renseignements de base sont sauvegardés afin qu'ils n'aient pas à les saisir à nouveau chaque fois qu'ils font une demande;
    - suivre l'état d'avancement de toutes leurs demandes à partir de leur propre tableau de bord;
    - recevoir les réponses complètes à leurs demandes par l'intermédiaire du SDAEL.
  - La **Politique sur l'accès à l'information** et la **Directive sur les demandes d'accès à l'information** mises à jour sont entrées en vigueur.
- En cours :** Sécurité publique Canada, en collaboration avec la communauté de la sécurité nationale et du renseignement (SNR), la Bibliothèque et Archives Canada et le SCT, est le fer de lance d'une initiative de déclassification.
- Été 2023 :** Mettre à jour le Manuel de l'accès à l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'intention des praticiens de l'AI/PRP afin de guider et de normaliser les pratiques de la communauté de l'AI/PRP, notamment en faveur d'un droit d'accès d'une inclusivité accrue.
- Hiver 2023 :**
  - Étudier l'élaboration de lignes directrices à l'intention des institutions gouvernementales afin de réduire les obstacles administratifs et financiers à l'accès à l'information gouvernementale par les demandeurs autochtones ou les personnes agissant en leur nom.
  - Examiner et mettre en œuvre des options pour accroître la sensibilisation et offrir de la formation à la communauté de l'AI/PRP en matière de peuples autochtones et leurs considérations particulières en matière d'accès à l'information.

8

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Accès à l'information et LDNU**

- Comme il s'agit d'un examen continu qui doit avoir lieu tous les cinq ans, il existe un mécanisme établi pour que le SCT veille à ce que des efforts soutenus soient déployés pour harmoniser la LAI et son régime avec la Déclaration des Nations Unies, plus précisément en ce qui concerne les articles 3, 4 et 34.
- Compte tenu de la responsabilité du gouvernement d'offrir une approche pangouvernementale à l'égard de la LDNU et de faire progresser des GPA précis, le SCT travaille en étroite collaboration avec SAC (et d'autres ministères) pour assurer une approche coordonnée de la mise en œuvre de la GPA n° 30.
  - Ce travail est coordonné par un groupe de travail consacré à la souveraineté des données autochtones dans le cadre de la LDNU.
- Ce groupe de travail a l'intention de collaborer aux futures occasions de mobilisation et d'élaboration conjointe avec les peuples autochtones en ce qui a trait à l'accès à l'information et à la souveraineté des données autochtones.
  - En s'engageant à coordonner ses activités, le gouvernement peut contribuer à réduire la fatigue liée à la mobilisation, mettre en commun les ressources, dans le but d'apporter des réponses politiques au GPA n° 30 de manière uniforme dans l'ensemble du gouvernement.

9

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Prochaines étapes



**Poursuivre les principales mesures**

**Maintenir la mobilisation et la sensibilisation :**

- Maintenir une mobilisation permanente avec les partenaires autochtones actuels et futurs
- Les peuples et les organisations autochtones participeront à l'élaboration de solutions aux problèmes soulevés lors du dernier examen.

**Soutenir les travaux liés à la LDNU**

10

---

---

---

---

---

---

---

---

### Des questions?



11

11

---

---

---

---

---

---

---

---